

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation** : 28 juin 2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le cinq juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Vivier, allée des Uxellois, en séance publique limitée à 5 personnes (réglementation sanitaire COVID 19), sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

**Présent(e)s** :

Mmes CARO Véronique, HAMEAU Véronique, PAIN Sylvie, SAIPHOU Amélie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, PUYRENIER Alain, de ROBIEN Philippe, ROUSSARIE Jean-Paul, SENÉE Régis, SOUCHET François.

**Absents excusés** :

DE MIRANDA Anne-Marie

GAY Michelle ayant donné procuration à FAGOT Hervé

L'HELGOUALC'H Nadège ayant donné procuration à PAIN Sylvie

PERROCHON Elodie ayant donné procuration à SENEÉ Régis

LA PORTA Christophe ayant donné procuration à PUYRENIER Alain

RIVIERRE Aurélien ayant donné procuration à de ROBIEN Philippe

**Secrétaire de Séance** : SAIPHOU Amélie

**Nombre de conseillers en exercice** : 19

**Présents** : 13

**Votants** : 18



**Délibération 2022-19 : décisions modificatives n°1**

Monsieur ROUSSARIE explique qu'avant de procéder au point sur l'achat ou non de la salle paroissiale, il est nécessaire d'inscrire les crédits au budget.


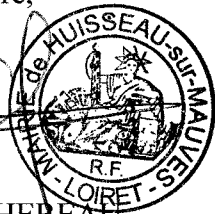
De ce fait, il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

- D 021 « virement de la section de fonctionnement » : + 60 000 €
- D 21 « immobilisations corporelles » : + 60 000 €
- D 613231 : - 60 000 €
- D 023 « virement à la section d'investissement » : + 60 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la décision modificative proposée.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
En Mairie le 07/07/2022

Monsieur Le Maire,

  
  
Jean-Pierre BOTHEREAU